

## Concertation sur les projets d'ordonnances

Afin de lever toutes les ambiguïtés, au regard de la position Confédérale FO dans le cadre de la concertation Loi Travail.

La concertation sur les projets dits de rénovation du dialogue social relève du rapport de forces, même si, sur la forme, il est cordial et poli.

Mais on ne peut préjuger en rien de l'issue finale.

FO fait valoir point par point ses positions et réagit de même aux idées émises par le gouvernement.

Pour FO, les textes les plus importants seront les ordonnances. C'est là que nous saurons si le gouvernement nous a réellement entendus, notamment sur nos lignes rouges.

Le texte essentiel n'est pas, en effet, le projet de loi d'habilitation actuellement débattu au Parlement.

Pour prendre une image, ce projet de loi est comme une carte dans un restaurant, vous n'êtes pas obligés de tout manger mais vous ne pouvez manger que ce qu'il y a d'inscrit à la carte !

Ainsi le gouvernement n'est pas obligé de traiter tous les sujets inscrits à la carte, c'est-à-dire dans le projet de loi.

Les députés et sénateurs vont donc débattre de la carte.

Mais seul le gouvernement peut décider d'inscrire, par amendement, un nouveau plat.

Ce sont donc bien les ordonnances qui seront l'élément essentiel sur lequel nous nous positionnerons au final.

Nous devrions en avoir connaissance fin août ou début septembre.

En attendant, FO participe à la concertation qui porte sur les recettes des différents plats proposés. Et la confédération FO a également ses propres revendications comme la liberté de désignation du délégué syndical, par exemple.

Dans l'immédiat, à FO, nous pensons (nous attendons cependant les textes) avoir commencé à infléchir la position des pouvoirs publics sur la branche en renforçant l'existence de celle-ci. Ce que soulignent les médias en le mettant à notre actif.

Pour autant, rien n'est encore définitivement bouclé et des incertitudes demeurent.

FO rappelle en particulier que l'un de ses objectifs, suite à la bagarre contre la loi El Khomri de l'an dernier est de bloquer l'extension de celle-ci à d'autres domaines que le temps de travail.

Sur les IRP (instances représentatives du personnel) et la mise en place de la DUP (délégation unique du personnel), FO n'est pas demandeur et pose des banderilles pour endiguer ce processus.

Idem sur le barème des prud'hommes.

FO mesurera, in fine, le résultat des courses des projets écrits d'ordonnance seront connus et c'est à ce moment-là que FO se positionnera.

En la matière comme dans d'autres, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, (...ou c'est à la fin du marché qu'on compte les bourses ou on ne fait pas d'autopsie tant qu'on n'a pas de cadavre, ...).

Nous rappelons qu'il ne s'agit pas d'une négociation avec à la fin signature ou pas.

Il s'agit d'une concertation.

A FO, nous savons également que les pouvoirs publics auraient pu délibérément, dès le départ, choisir de passer en force, ce qu'ils ont à priori décidé de ne pas faire à notre demande.

Syndicalement – parce que nous sommes un syndicat et pas un parti – nous nous positionnerons donc sur des textes et sur rien d'autres.

Pour le moment, et jusqu'à la fin de l'été, FO a fait le choix de discuter une chose à la fois.

Dans ces conditions, et tout en sachant que les inquiétudes sont grandes, il nous appartient d'allier tête froide et détermination et de ne pas jouer prématurément à la chèvre de M. Seguin ou à l'autruche.

Bien entendu, dès que nous en saurons plus, nous vous tiendrons informés.

FO vous rappelle par ailleurs, qu'après ce dossier il y aura l'assurance chômage, la CSG, le service public, la formation professionnelle et les retraites ...